

 <p>USSON-EN-FOREZ VALAIS SPORT SALON</p>	<p>Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p>Arrêté n° 2024-44 du 24 septembre 2024 Réglementant la circulation pendant les travaux de branchement AEP route de Viverols</p>
--	---	--

**Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

**Vue** la demande de l'entreprise CHAUT FOLLEAT en date du 24 septembre 2024 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Pendant les travaux de branchement AEP route de Viverols, une circulation alternée sera mise en place par feu alternat, limitation de la vitesse à 30 km/h, cette mesure est valable du 5 octobre au 4 novembre 2024.

**ARTICLE 2** : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise CHAUT FOLLEAT.

**ARTICLE 3** : La Mairie et l'entreprises sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmis à  
- Entreprise CHAUT FOLLEAT

Fait à USSON EN FOREZ le 24 septembre 2024

Le Maire,  
Hervé BEAL

